



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Vendre ma boîte,  
*facile!*  
J'ai tout le temps.

La vente de votre entreprise  
est un projet à part  
entière qui nécessite  
de 1 à 3 ans pour réussir.



Avec le **CONTRAT ARTISANAT** Auvergne-Rhône-Alpes,  
on vous *accompagne*, on vous *conseille*, on vous *finance*.

Je m'engage dans un Contrat Artisanat !  
Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat la plus proche vous attend :

**AIN**  
04 74 47 49 00  
contrat.artisanat@cma-ain.fr

**CANTAL**  
04 71 45 65 00  
contrat.artisanat@cma-cantal.fr

**LOIRE**  
04 77 92 38 00  
contrat.artisanat@cma-loire.fr

**RHÔNE**  
04 72 43 43 00  
contrat.artisanat@cma-lyon.fr

**ALLIER**  
04 70 46 20 20  
contrat.artisanat@cma-allier.fr

**DRÔME**  
04 75 48 72 00  
contrat.artisanat@cma-drome.fr

**HAUTE-LOIRE**  
04 71 02 34 56  
contrat.artisanat@cma-hauteloire.fr

**SAVOIE**  
04 79 69 94 46  
contrat.artisanat@cma-savoie.fr

**ARDÈCHE**  
04 75 07 54 00  
contrat.artisanat@cma-ardeche.fr

**ISÈRE**  
04 76 70 82 09  
contrat.artisanat@cma-isere.fr

**PUY-DE-DÔME**  
04 73 31 52 00  
contrat.artisanat@cma-puydedome.fr

**HAUTE-SAVOIE**  
04 50 23 92 22  
contrat.artisanat@cma-74.fr

Cette action en 2 étapes, spécialement adaptée à l'entreprise artisanale, permet de bénéficier d'un diagnostic de l'entreprise et d'un accompagnement individuel.



# Transmission

L'action « Transmission » permet d'estimer votre entreprise (actifs immobiliers, matériels et immatériels), et par anticipation, de vous préparer à la vente de votre entreprise plutôt qu'à sa fermeture.

## Les objectifs

- Réaliser, en toute confidentialité, un diagnostic de l'entreprise et évaluer son prix de vente
- Mettre le cédant en relation avec des acheteurs potentiels
- Disposer d'éléments structurés pour échanger avec les acheteurs potentiels
- Comprendre les mécanismes de la transmission et construire un plan d'actions

## Les +

- Être accompagné le plus en amont possible pour anticiper la transmission
- Optimiser la vente et les conditions de transmission
- Bénéficier de conseils personnalisés sur les aspects juridiques, fiscaux et patrimoniaux
- Assurer la continuité et le développement de l'entreprise

## Les étapes

Diagnostic de l'entreprise	Accompagnement individuel
2 jours*	2 à 4 demi-journées

*\*dont 0,5 jour en entreprise*

### **DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE**

Un état des lieux sur la situation de l'entreprise est réalisé. Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur son fonctionnement sous tous les aspects : gestion et finance, production, achat, ressources humaines, marketing et commercial, patrimoine immobilier et matériel. Ce diagnostic, réalisé suite à une visite dans l'entreprise, inclut une analyse de la concurrence, du secteur d'activité et de l'environnement géographique afin de situer l'entreprise dans son contexte. Selon la taille de l'entreprise et les évaluations nécessaires, la durée du diagnostic peut varier.

### **ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL**

Si l'artisan entre dans un processus de transmission d'entreprise, il bénéficie d'un appui et de conseils dans son entreprise pour :

- mettre en œuvre un plan d'actions personnalisé
- bénéficier d'une ou plusieurs visites de suivi afin de piloter les actions mises en place
- préparer et organiser la mise en relation avec des repreneurs potentiels identifiés

## LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des conseillers experts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui ont une très bonne connaissance de l'entreprise artisanale et de son environnement.

## LE TARIF

Le Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes est réservé aux entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers. Grâce à la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil de la formation et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, cette action vous est proposée à un tarif extrêmement préférentiel.